



COMMUNIQUÉ – POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Précision sur la santé du lac Lindsay à la suite des articles publiés par le Bureau d'enquête du Journal de Montréal sur l'état des lacs au Québec

Saint-Malo, le 11 août 2020 – Durant les derniers jours, la municipalité de Saint Malo a pris connaissance des articles publiés par le Bureau d'enquête du Journal de Montréal sur l'état des lacs au Québec et de la carte interactive regroupant les informations des 827 lacs suivis dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) dont fait partie le lac Lindsay. À la suite de ces publications, plusieurs citoyens inquiets ont interrogé la municipalité concernant le risque de baignade dans le lac. La Municipalité tenait donc à expliquer la situation.

À vrai dire, le lac Lindsay a été échantillonné dans le cadre du RSVL en 2019 et 2020 afin d'établir son état de vieillissement. Les échantillons prélevés visent à mesurer la teneur en matières nutritives dans le lac. [Les résultats obtenus](#) ont permis de classer le lac comme étant eutrophe, c'est-à-dire qu'il est dans un stade de vieillissement avancé, caractérisé par une plus grande abondance de sédiments et de plantes aquatiques dans le lac. De plus, entre 2004 et 2017, **une seule occurrence** de fleur d'algues bleu-vert a été recensée par le Ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le lac Lindsay. Aucun autre signalement n'a été effectué à la municipalité.

Les résultats présentés dans l'article « [Les pires lacs du Québec : le lac près de chez vous est-il dans un état préoccupant](#) » du Journal de Montréal sont tirés du RSVL et ne permettent pas de déterminer la qualité de l'eau des lacs pour les usages récréatifs. Aucune corrélation directe ne peut être établie entre les paramètres mesurés dans le cadre du RSVL et la pratique d'usages récréatifs tels que la baignade et les activités nautiques. Dans la carte interactive, l'utilisation de pictogramme en forme de tête-de-mort et ceux de baigneur peuvent en effet porter à confusion. Le citoyen ne doit donc pas se fier à cette carte pour déterminer les usages possibles dans un plan d'eau (par ex. baignade, contacts indirects). Ils doivent plutôt référer aux précautions à prendre sur le [Portail santé mieux-être du gouvernement](#), et bien s'informer sur la [présence d'algues bleu-vert](#).

Pour toute autre information relative à la publication de ces articles, il est possible de contacter directement la municipalité.

- 30 -

Sources et informations

Valéry Collin, Technicienne en environnement à la MRC de Coaticook
environnement@mrcdecoaticook.qc.ca, 819-849-7083 poste 252

Entrevues

Benoit Roy, maire de la municipalité de Saint-Malo